



**Courseulles**  
La station bien-être sur-Mer

**DECISION N° D2024-030**

**CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE VISANT LA RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE LA MER ET LE REAMENAGEMENT PAYSAGER DE LA PLACE DU GENERAL DE GAULLE A COURSEULLES SUR MER (2024-05) – CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n°24/30 du 12 avril 2024 relative à la procédure du concours de maîtrise d'œuvre,

Considérant l'avis d'appel public à concurrence publié le 20 mars 2024,

Considérant l'analyse des 23 candidatures et les délibérations du jury de concours du 16 mai 2024,

**DECIDE**

- D'inviter à concourir les 3 groupements suivants :
  - DBO ARCHITECTES / Atelier Strates en Strates, SYMOE, CLAEYMAN CTRUCTURE, DELTA FLUIDES, OKARE Ingénierie ; BECQUART Economistes et Ingénieurs Associés, VANATHEC
  - SARL D'ARCHITECTURE RZL DZL, AGAP PAYSAGE, WOR INGENIERIE, RBS IDF, MOTEEC, ORFEA, CRONOS
  - TITAN, de long en large, TRIBU ENERGIE, BCIS, BET BADER, OCE, Cabinet Denis Rousseau Groupe CDR, Peutz & Associés
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 17 mai 2024

Signé le 23.05.2024

Publié le 24.05.2024

LE MAIRE

  
Anne-Marie PHILIPPEAUX

Accusé de réception en préfecture  
014-211401914-20240517-D2024-030-AI  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024